



CTSD du 13 mars 2018

Déclaration de la FNEC F.P. F.O.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Dasen,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité technique spécial départemental,

Le CTSD du 21 février s'est terminé sur la décision de fermer 42 classes pour n'en ouvrir que 15 plus 2 provisoires.

12 fermetures conditionnelles et seulement 7 ouvertures conditionnelles ont été prononcées.

Parallèlement, moyennant le retrait de 4 postes et demi de Maîtres+ (PDMQDC), 17 classes de CP ou CE1 en éducation prioritaire sont créées, représentant 12 postes et demi. Les créations d'autres postes d'enseignants ne constituent que 6 équivalents temps plein. Aucune création de poste en Rased. Aucune création de poste dans les structures spécialisées.

F.O. a voté contre ces fermetures et les ouvertures insuffisantes.

Bien sûr, il a fallu tenir compte de la mise en place du dispositif « 100% réussite » (dédoublage de classes en éducation prioritaire), dispositif qui érige en règle l'inégalité de traitement entre écoles mais aussi au sein d'une même école.

Au sujet de l'opération « 100% réussite », la FNEC F.P. F.O. et son syndicat des Professeurs des écoles le SNUDI F.O. Manche dénoncent la remise en cause de la liberté du Conseil des maîtres de décider des répartitions -principe auquel les collègues restent éminemment attachés-, et dénonce également la suppression de dispositifs existants : retrait de moyens Maîtres+ (PDMQDC), aucune garantie que le Rased décimé sera autorisé par les IEN à intervenir dans ces classes...

Quant aux « Conventions ruralité », que la FNEC F.P. F.O. a toujours dénoncées, elles produisent des effets néfastes en conduisant de vastes secteurs à ne plus avoir d'école...

Force est de constater que la suppression pure et simple des contrats aidés dans les écoles n'a absolument pas été compensée : aucun dispositif n'est venu en relai de la disparition de l'aide à la direction d'école, malgré ce qu'on a pu entendre ; ni création de postes plus pérennes que les contrats aidés, ni augmentation de la décharge des directeurs, que vous auriez pu décider pour votre département.

À travers notamment les fermetures ou non-ouvertures de classes, les enseignants en ont assez de subir la dégradation de leurs conditions de travail. Ils n'en peuvent plus d'attendre une vraie revalorisation financière. Malgré les importants besoins en formation et en stages longs, l'offre diminue année après année. La médecine du travail et la médecine de prévention sont très insuffisantes alors que les enseignants sont au contact quotidien d'enfants.

Les attaques au statut de fonctionnaire se multiplient, les dénigrement s'intensifient.

Pour FO, après le gel de la valeur du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, l'augmentation des retenues pour pension et de la CSG, partiellement compensée, et les suppressions de postes et de 166 000 emplois aidés, les nouvelles annonces du gouvernement constituent une attaque sans précédent contre le statut général de la Fonction publique, les statuts particuliers, le code des pensions et les régimes spéciaux.

Dans la suite de PPCR dont F.O. demande l'abandon, au nom d'un « nouveau contrat social », le gouvernement engage un nouveau cycle de « concertations » pour entraîner les organisations syndicales dans l'accompagnement de ses décisions pour : détruire le cadre statutaire jugé « trop rigide », remettre en cause l'évolution des carrières par l'instauration d'une « rémunération au mérite », supprimer 120 000 postes au travers notamment d' « un plan de départ volontaire », privatiser les missions de service public et recourir plus largement encore aux contractuels.

Sur tous les plans, les mesures ministérielles s'inscrivent dans ce plan d'ensemble de « transformation » / destruction de la Fonction publique. C'est notamment le cas avec la destruction du bac comme diplôme national dénoncé par les fédérations FNEC F.P. F.O. - FSU - CGT - SUD – avec l'UNEF, l'UNL... et qui appellent à la grève le 22 mars pour obtenir l'annulation du projet ministériel.

Pour préserver l'école publique et son caractère national, le statut de fonctionnaire d'État des Professeurs des écoles, la FNEC F.P. F.O. et le SNUDI F.O. Manche interviennent pour la défense des postes et des diplômes nationaux, contre la destruction de l'école maternelle par les fermetures massives et la relance des jardins d'éveil municipaux, pour le retour à la semaine de 4 jours sur tout le territoire pendant 36 semaines comme cela a déjà été décidé dans 75% des communes, et pour le rétablissement de barèmes chiffrés basés essentiellement sur l'AGS, contre l'évaluation des enseignants qui individualise leur déroulement de carrière, instaure le salaire au mérite et l'arbitraire.

Contre la dégradation du service public d'éducation, et la précarisation des conditions de travail, la FNEC F.P. F.O. et le SNUDI F.O. Manche appellent à la grève du jeudi 22 mars.

Les enseignants du second degré seront également mobilisés à cette occasion, pour les raisons évoquées et contre les dotations insuffisantes dans les établissements du second degré.